

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2025

RENFORCEMENT DE LA SÛRETÉ DANS LES TRANSPORTS - (N° 636)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 271

présenté par

M. Gouffier Valente

à l'amendement n° 3 (Rect) de M. Vicot

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Société nationale des chemins de fer français »,

le mot :

« SNCF ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.